

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

(Vote des budgets 2018 effectué lors du Conseil Communautaire du 30 mars 2018)

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière et l'obligation d'information dues aux assemblées des collectivités territoriales et aux citoyens.

Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Osartis Marquion : www.cc-osartis.com.

SOMMAIRE

1. *Communauté de communes Osartis-Marquion*
 - 1.1. *Eléments de contexte*
 - 1.2. *Généralités*
2. *Budget principal 2018*
 - 2.1. *Section de Fonctionnement Dépenses*
 - 2.2. *Section de Fonctionnement Recettes*
 - 2.3. *Section d'Investissement Dépenses*
 - 2.4. *Section d'Investissement Recettes*
 - 2.5. *Niveau des taux d'imposition 2018*
 - 2.6. *Principaux ratios*
 - 2.7. *Effectif et charges de personnel*
 - 2.8. *Etat de la dette*
3. *Vue d'ensemble consolidée des budgets 2018 principal et budgets annexes*

1.1. *Eléments de contexte :*

- ✓ **49 communes** des vallées de la Scarpe et de la Sensée font parties d'Osartis-Marquion, compte tenu du départ de la commune de Roeux auprès de la Communauté Urbaine d'Arras,
- ✓ **42 241 habitants** vivent sur le territoire de notre communauté de communes, proche des agglomérations d'Arras et de Douai.
- ✓ **Rappel des compétences** : la Communauté de Communes Osartis-Marquion exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par ses statuts.
- **Ses Compétences obligatoires fixées par la loi sont :**

1) *Le Développement économique*

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2) *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*

- Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale, de schémas de secteurs et participation à l'élaboration d'un plan de boisement,
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographiques, dont la numérisation des cadastres des communes membres,
- Participation à la mise en place d'un pôle métropolitain.

3) *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement*

4) *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage*

5) *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.*

➤ **Ses compétences optionnelles sont :**

- Voirie d'intérêt communautaire,
- Action sociale (Relais des Assistantes Maternelles, Service Jeunesse, et Service d'aide à la personne âgée),
- Equipements sportifs et culturels,
- Environnement,
- Assainissement.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

➤ **Ses compétences facultatives sont :**

- Prise en charge du contingent destiné au financement du service départemental d'incendie et de secours ;
- Intervention en milieu scolaire : actions en faveur de l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté au sein de la vie scolaire (ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, et RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ;
- Gestion, Aménagement et exploitation de l'aérodrome de Vitry-en-Artois, études et réalisation de toute opération d'aménagement concernant le domaine public et le domaine privé de l'aérodrome ;
- Technologies de l'Information et de la Communication
- Manifestations sportives,
- Manifestations culturelles.

1.2. Généralités

Les lignes directives qui ont servi à bâtir notre budget 2018, n'ont pas changé par rapport à 2017.

Cette année encore, au vu du contexte, il faut plus que jamais :

- *Contenir les dépenses*
- *Chercher des recettes*

Ce qui suppose d'effectuer des choix drastiques au niveau des dépenses, être constamment en recherche d'économies, et être à l'affût des subventions

L'objectif étant bien entendu de :

- *Limiter le recours à l'emprunt au strict besoin de financement,*
- *De ne pas augmenter globalement la pression fiscale,*
- *Et de Veiller à la marge d'autofinancement*

Les propositions budgétaires résultent du travail des services et des commissions thématiques et validées par la commission « Finances ».

La communauté de communes Osartis-Marquion **gère 13 budgets** répartis de la façon suivante :

- Le budget principal,
- Les budgets Annexes :
 - ✓ Service Jeunesse,
 - ✓ Espace Aqualudique « AQUATIS »,
 - ✓ Service de Soins Infirmiers à Domicile, autofinancé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), voté en octobre 2017
- Les budgets annexes liés au développement économique :
 - ✓ Bâtiment Relais situé à Vitry-en-Artois,
 - ✓ Parc de l'Aérodrome situé à Vitry-en-Artois,
 - ✓ Parc des Béliers situé à Brebière,
 - ✓ Parc du Blanc Terroir situé à Quiéry-la-Motte,
 - ✓ Parc Horizon 2000 situé à Brebières,
 - ✓ Aérodrome Civil situé à Vitry-en-Artois,
 - ✓ Port Fluvial situé à Corbehem,
 - ✓ Parking situé à Graincourt-lès-Havrincourt,
 - ✓ Zal de Baralle situé à Baralle

2 – BUDGET PRINCIPAL 2018

2.1. Section de Fonctionnement/Dépenses

Pôle Finances et Gestion			
Budget Principal – Année 2018 – FONCTIONNEMENT DEPENSES			
BUDGET PRINCIPAL OSARTIS MARQUION			
<i>FONCTIONNEMENT Dépenses</i>	<i>Pour mémoire budget précédent</i>	<i>crédits nouveaux</i>	<i>total 2018</i>
O11 Charges à caractère général	5 453 408,10	4 584 865,00	4 584 865,00
O12 Charges de personnels et assimilés	4 661 820,00	4 846 958,00	4 846 958,00
O14 Atténuations de produits	4 793 050,00	4 754 004,00	4 754 004,00
65 Autres charges de gestion courante	3 877 575,50	4 497 696,28	4 497 696,28
Total des dépenses de gestion courante	18 785 853,60	18 683 523,28	18 683 523,28
66 Charges financières	82 036,82	95 581,47	95 581,47
67 Charges exceptionnelles	1 479 788,63	1 463 866,59	1 463 866,59
O22 Dépenses imprévues (fonctionnement)	100 000,00	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	20 447 679,05	20 242 971,34	20 242 971,34
O23 Virement à la section d'investissement	3 786 307,37	-	-
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	932 908,77	1 382 036,67	1 382 036,67
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 719 216,14	1 382 036,67	1 382 036,67
TOTAL	25 166 895,19	21 625 008,01	21 625 008,01
D 002 Résultat reporté ou anticipé			- €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			21 625 008,01

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 21 625 008,01 €.

Ce budget de fonctionnement a été établi avec beaucoup de prudence, et nous nous sommes attachés à nous rapprocher le plus fidèlement aux réelles dépenses qui seront engagées sur l'année 2018.

Pour information, les attributions de subventions prévues aux associations suivantes :

- Amicale du Personnel Osartis Marquion : 10 000 €
- Comité paroissial de Vitry-en-Artois (ERIM) : 200 €
- Association Rock in Bourlon (Action Culturel) : 2 000 €
- Chez Oim Fest (Action culturelle) : 1 000 €
- Cie On Off (Action culturelle) : 5 000 €
- La fête de l'Eau : 1 500 €
- Le tournoi international d'Écourt-Saint-Quentin : 1 000 €
- « À travers les Hauts de France 2017 » : 8 000 €
- Kiayak Biachois : 1 500 €

Pour information, les contributions ou participations prévues sont les suivantes :

- Syndicat Mixte Reconversion de la BA103 : 397 858,55 €
- Mission Locale en Pays d'Artois : 76 259,76 €
- Artois Emploi Entreprise (Plan Local d'Insertion pour l'Emploi) : 62 508 €
- Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Artois-Douaisis : 8 484,80 €
- GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) : 5 000 €
- SAGE Scarpe amont : 9 331,50 €

Pour information, les subventions d'équilibres prévues pour les budgets annexes sont de :
1 463 866,59 €

2.2. Section de Fonctionnement/Recettes

Pôle Finances et Gestion

Budget Principal – Année 2018 – FONCTIONNEMENT RECETTES

BUDGET PRINCIPAL OSARTIS MARQUION		BP	2018
FONCTIONNEMENT Recettes	Pour mémoire budget précédent	crédits nouveaux	total 2017
O13 Atténuations de charges	29 300,00	133 000,00	133 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	608 087,53	457 694,00	457 694,00
73 Impôts et taxes	15 271 119,00	15 289 486,00	15 289 486,00
74 Dotations, subventions et participations	3 087 595,26	3 475 036,71	3 475 036,71
75 Autres produits de gestion courante	17 966,31	19 110,00	19 110,00
Total des recettes de gestion courante	19 014 068,10	19 374 326,71	19 374 326,71
76 Produits financiers	46 877,17	16 598,75	16 598,75
77 Produits exceptionnels	300,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	19 061 245,27	19 392 925,46	19 392 925,46
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 104,40	23 991,96	23 991,96
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	26 104,40	23 991,96	23 991,96
TOTAL	19 087 349,67	19 416 917,42	19 416 917,42
R 002 résultat reporté ou anticipé	5 027 118,82		9 715 868,21
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			29 132 785,63

> Communauté de Communes Osartis-Marquion

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 29 132 785,63 €

Parmi les plus significatives :

- Les produits relatifs à la fiscalité des ménages et des entreprises, la TEOM et le FPIC : 15 289 486 €,
- Le résultat N-1 de 9 715 868,21 €,
- Les dotations et participations telles que la dotation d'intercommunalité et compensation estimées, les allocations compensatrices, le FCTVA et autres participations de nos différents partenaires (Conseil Départemental, la Région, la CAF ainsi que les organismes de retraites complémentaires) : 3 475 036,71 €,
- Les produits provenant des services liés à l'aide à domicile, l'ERIM, la Culture, la redevance spéciale : 457 694 €.
- Les atténuations de charges concernant le remboursement d'indemnité journalière du personnel ainsi que le remboursement de salaire d'un chargé de mission Grand Projet : 133 000 €.

2.3. Section d'Investissement/Dépenses :

Pôle Finances et Gestion

Budget Principal – Année 2018 – INVESTISSEMENT DEPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT			BP	2018
INVESTISSEMENT Dépenses	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	crédits nouveaux	total 2018
20 Immobilisations incorporelles	814 362,18	184 585,96	371 840,00	556 425,96
204 Subventions d'équipement versées	147 200,00	74 533,32	83 200,00	157 733,32
21 Immobilisations corporelles	2 081 557,50	407 200,53	1 619 297,00	2 026 497,53
23 Immobilisations en cours	2 123 548,00	401 105,17	354 412,83	755 518,00
Total des dépenses d'équipement	5 166 667,68	1 067 424,98	2 428 749,83	3 496 174,81
10 Dotations, fonds divers et réserves			-	-
16 Emprunts et dettes assimilées	182 191,34	300,00	233 889,67	234 189,67
18 Comptes de liaison affectation			-	-
26 Participations et créances rattachées	15 000,00		-	-
27 Autres immobilisations financières	960 000,00		-	-
O20 Dépenses imprévues (investissement)			-	-
Total des dépenses financières	1 157 191,34	300,00	233 889,67	234 189,67
Total des opérations réelles d'investissement	6 323 859,02	1 067 724,98	2 662 639,50	3 730 364,48
O40 Opérations d'ordre entre section	39 864,51		23 991,96	23 991,96
O41 Opérations patrimoniales	136 500,98			
Total des dépenses d'ordre d'investissement	176 365,49	-	23 991,96	23 991,96
TOTAL	6 500 224,51	1 067 724,98	2 686 631,46	3 754 356,44
O01 solde d'exécution reporté ou anticipé				1 637 822,96
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 392 179,40

Le total des dépenses de la section d'Investissement s'élève à **5 392 179,40 €** dont la reprise des restes à réaliser de l'année 2017 de **1 067 724,98 €**.

Pour information, parmi les principales dépenses d'investissement, ont été inscrites des études pour :

- Les voiries communautaires : 314 800 €,
- Les frais de réalisations de documents d'urbanismes et numérisation du cadastre : 29 600 €,
- L'étude d'Intérêt général obligatoire afin d'exécuter des travaux sur les cours d'eaux : 50 000 €,
- Pour la refonte du site communautaires, logiciels métiers, achats de licences pour 18 000 €,

Dans le cadre des subventions d'équipement versées pour :

- Le Fonds de concours aux communes membres : 60 000 € ainsi que 73 987 € de reports,
- L'accompagnement à la création d'entreprise sur notre territoire : 23 200 €.

Dans le cadre de la réhabilitation et installation :

- Pour les voiries communautaires : 433 107 €,
- Pour le déploiement de la fibre : 228 790 €,
- Pour la protection isolation et électrique des bâtiments communautaires : 205 00 €,
- Pour l'acquisition de la maison des Entreprises : 180 000 €,
- Pour l'acquisition d'équipements informatiques et techniques : 164 700 €,
- Pour l'achat de bacs déchets pour les usagers : 100 000 €

Dans le cadre des travaux divers tels que réseaux de voiries : 270 000 € et 401 105,17 € de reports 2017 et puis une enveloppe est prévue pour des travaux de sécurité : 84 412 €.

2.4. Section d'Investissement/Recettes :

Pôle Finances et Gestion

Budget Principal – Année 2018 – INVESTISSEMENT RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT		BP	2018
INVESTISSEMENT Recettes	Pour mémoire budget précédent	crédits nouveaux	total 2018
13 Subvention d'investissement	16 531,20	437 344,00	443 460,70
204 Subvention d'équipement versées	19 904,00	-	-
21 Immobilisations corporelles	176 513,00	-	-
23 Immobilisations en cours	20 737,00	-	-
Total des recettes d'équipement	233 685,20	437 344,00	443 460,70
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 767 597,66	1 557 814,19	1 557 814,19
16 Emprunts et dettes assimilées	3 750,00	400 000,00	400 000,00
165 Dépôts et cautionnement reçus	3 750,00	4 000,00	4 000,00
18 Comptes de liaison affectation	4 000 000,00	155 694,13	1 568 986,92
27 Autres immobilisations financières	80 831,40	35 880,92	35 880,92
O24 Produits des cessions	-	-	-
Total des recettes financières	5 855 929,06	1 842 000,98	3 566 682,03
Total des recettes réelles d'investissement	6 089 614,26	2 279 344,98	4 010 142,73
O21 virement de la sect. de fonctionnement	4 887 279,57	-	-
O40 Opérations d'ordre entre section	688 514,13	1 382 036,67	1 382 036,67
Total des recettes d'ordre d'investissement	5 575 793,70	1 382 036,67	1 382 036,67
TOTAL	11 665 407,96	3 661 381,65	5 392 179,40
OO1 solde d'exécution reporté ou anticipé			-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 392 179,40

Communauté de Communes Osartis-Marquion

Le total des recettes de la section d'Investissement s'élève à **5 392 179,40 €** y compris les restes à réaliser de l'année 2017.

Pour information parmi les recettes ont été inscrites :

- Le remboursement de l'avance de trésorerie du budget annexe « Espace Aqualudique AQUATIS » pour 1 568 986,92 €,
- L'affectation en réserve 974 750,19 € ainsi que le FCTVA lié aux prévisions d'acquisition d'investissement soit 583 064 €,
- Les subventions liées aux projets d'investissement : 437 344 €,
- Un emprunt de 400 000 €,
- Le remboursement d'emprunts par les budgets annexes : 35 880,92 €

2.5. Niveau des taux d'imposition de l'année 2018

- *Taxe d'Habitation* : **12,28 %**
- *Taxe Foncière (Bâti)* : **0,978 %**
- *Taxe Foncière (Non Bâti)* : **4,10 %**
- *Cotisation Foncière des Entreprises* : **25,24 %**

(Taux inchangés depuis la fusion des deux intercommunalités Osartis et Marquion du 1^{er} janvier 2014)

• *Pour la TEOM :*

- *Zone 01 territoire Osartis (32 communes)* : **15,76 %**
- *Zone 02 territoire Marquion (17 communes)* : **13,76 %**

2.6. Les principaux ratios du budget principal

Tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2017 (pour mémoire)	2018	Moyennes Nationales de la strate (1)
Ratio 1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	441	486	272
Ratio 2 Produit des impositions directes / population	207	204	275
Ratio 3 Recettes réelles de fonctionnement / population	473	469	332
Ratio 4 Dépenses d'équipement brut / population	23	25	80
Ratio 5 Encours de la dette / population	41	47	176
Ratio 6 Dotation globale de fonctionnement / population	33	33	65
Ratio 7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,29 %	23,95 %	37,2 %
Ratio 9 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,16 %	104,85 %	87,1 %
Ratio 10 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4,08 %	5,33 %	24,2 %
Ratio 11 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	8,76 %	9,69 %	53 %

(1) Source DGFIP données 2012 **RATIOS FINANCIERS DES GROUPEMENTS DE COMMUNES À FISCALITÉ PROPRE**

2.7. Effectif et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2018, au tableau des effectifs, la communauté de communes Osartis Marquion compte 151 postes pourvus, répartis selon les filières suivantes :

Administrative	Technique	Animation	Sportive	Culturelle	Sociale	Médico-Sociale
33	30	4	13	26	31	14

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

CA 2016	CA 2017	BP 2018
3 914 409	4 464 921	4 846 958
22,85 %	24,29 %	23,95%

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2.8. Etat de la dette Budget principal et budgets annexes :

Pôle Finances et Gestion

ETAT DE LA DETTE

Éléments de synthèse	Au 31/12/2017	Au 31/01/2018
Notre dette globale est de :	5 473 955.58 €	5 455 432.53 €
Son taux moyen s'élève à :	3.51 %	3.51 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10.17 ans	10.09 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	5.58 ans	5.54 ans

Budget	CRD	Taux Moyen	Durée (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre d'emprunts
Budget Annexe - Centre Aqualudique Aquatis	3 129 206.72 €	3,00 %	11 ans	6 ans	2
Budget principal	1 723 509.31 €	4,46 %	10 ans	5 ans	9
Budget Annexe : Parc Aéroport	449 999.89 €	4,11 %	7 ans	4 ans	1
Budget ZAL de BARALLE.	152 716.61 €	1,48 %	7 ans	4 ans	1

Communauté de Communes Océanis-Mareuil

35

3 – VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS 2018 PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES

Continuité des aménagements, de l'entretien ainsi que de la commercialisation des zones d'activité, pour les budgets annexes « Service Jeunesse », « SSIAD » et Espace Aqualudique « AQUATIS » pour lesquels il sera prévu la continuité des services à rendre à la population.

Libellés budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DEPENSE 2018	TOTAL RECETTE 2018
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
BUDGET PRINCIPAL	21 625 008,01	29 132 785,63	5 392 179,40	5 392 179,40	27 017 187,41	34 524 965,03
SERVICE JEUNESSE	437 604,00	437 604,00	471,66	471,66	438 075,66	438 075,66
ESPACE AQUATIS	1 941 088,11	1 941 088,11	2 424 002,69	2 424 002,69	4 365 090,80	4 365 090,80
BATIMENT RELAIS	77 296,39	97 617,04	64 874,51	64 874,51	142 170,90	162 491,55
PARC DE L AERODROME	58 650,00	58 650,00	19 053,02	1 263 881,89	77 703,02	1 322 531,89
PARC DES BELIERS	400 756,00	400 756,00	2 228 642,09	2 228 642,09	2 629 398,09	2 629 398,09
PARC DU BLANC TERROIR	-	-	1 363,65	734 439,74	1 363,65	734 439,74
PARC HORIZON 2000	33 467,35	33 467,35	361 166,85	361 166,85	394 634,20	394 634,20
AERODROME	93 268,36	93 268,36	106 224,58	106 224,58	199 492,94	199 492,94
PORT FLUVIAL	13 415,78	266 679,00	1 415 000,00	2 907 957,86	1 428 415,78	3 174 636,86
PARKING	5 822,39	5 822,39	4 066,00	50 934,10	9 888,39	56 756,49
ZAL DE BARALLE	1 149 371,34	1 360 056,88	1 125 174,36	1 125 174,36	2 274 545,70	2 485 231,24
	25 835 748 €	33 827 795 €	13 142 219 €	16 659 950 €	38 977 967 €	50 487 744 €

A noter qu'il a été procédé aux bilans de clôture de deux Parcs d'Activité liés au Développement Economique :

- Le « Parc de l'Aérodrome » et le « Parc du Blanc Terroir »

Les budgets 2018 relatifs à ces deux Parcs ont été prévu pour la période du 1^{er} janvier au 30 mars 2018. Au prochain conseil communautaire, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 seront présentés et il sera proposé aux élus de reprendre les résultats au budget principal par une décision budgétaire modificative.